



Association Intercommunale des Eaux de
Ballens – Berolle – Mollens

Préavis n° 02 / 2025
du Comité Directeur au Conseil Intercommunal

Essais de pompage et de traçage - Puits du Grand Marais
Complément de crédit d'étude

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

En séance du 09 octobre 2024 le Conseil intercommunal a accepté un crédit d'étude de CHF 90'000.00 concernant les essais de pompage d'un nouveau puits au Grand Marais. Cette étude est menée en collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement, Eaux souterraines (DGE-ES) et l'Approvisionnement Intercommunal en Eau Géré et Exploité Pérennement (AIEGEP).

Au fur et à mesure de l'avancée du projet, des travaux et des séances avec la DGE-ES, des exigences supplémentaires ont été imposées. Ces dernières, qui ne faisaient pas partie du décompte initial, concernent notamment les essais de pompage et de traçage.

La direction des travaux, le bureau MFR Géologie-Géotechnique SA, nous transmet ce jour un nouveau devis de CHF 60'000.00 pour compléter le crédit d'étude accepté en séance du 09 octobre 2024.

Vu ce qui précède, le Comité Directeur vous demande de lui octroyer un complément de crédit d'étude d'un montant de CHF 60'000.00.

En conclusion, le Comité Directeur vous propose de voter les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal,

- vu le préavis n° 02 / 2025 du Comité Directeur,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide :

1. D'adopter le préavis relatif au complément de crédit d'étude pour des essais de pompage et de traçage au Puits du Grand Marais;
2. D'accorder au Comité Directeur un complément de crédit d'étude de CHF 60'000.00 (soixante mille francs) pour la réalisation de ces travaux, montant enregistré dans les comptes de fonctionnement 2025.

Le présent préavis a été adopté par le Comité Directeur le 28 avril 2025.

Pour le Comité Directeur

Le Président : 
Yves Coeytaux

La Secrétaire : 
Gabrielle Neuenschwander



Présenté en séance du Conseil intercommunal du 08 mai 2025